

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA VILLE DE SAULCY SUR MEURTHE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 2313-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget 2018 a été voté le jeudi 12/04/2018 par le conseil municipal.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La section de fonctionnement du Budget Général

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

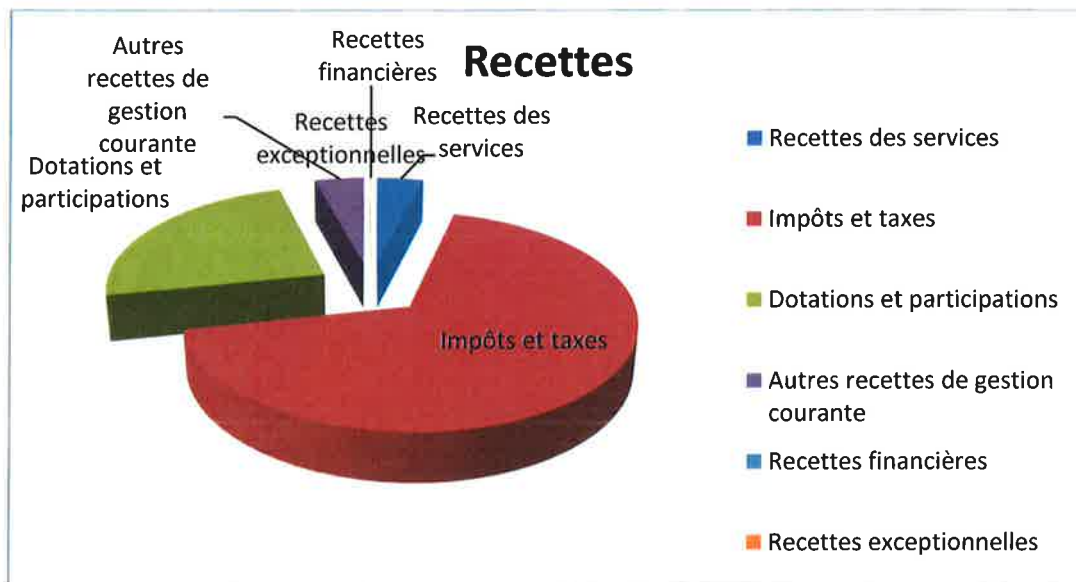
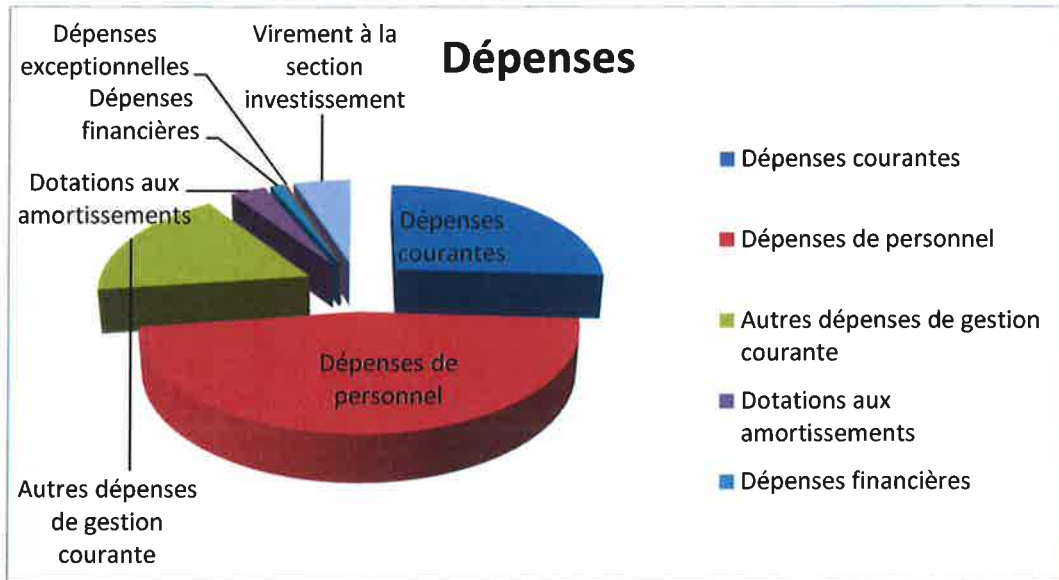
Les recettes de fonctionnement 2018 représentent 1 919 239 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Un tableau de synthèse des principaux postes de dépenses et de recettes est joint ci-dessous.

BUDGET GENERAL DE FONCTIONNEMENT 2018

Dépenses	Montant	%	Recettes	Montant	%
Dépenses courantes	498 150,00	26,0%	Recettes des services	75 450,00	3,9%
Dépenses de personnel	899 400,00	46,9%	Impôts et taxes	1 301 668,00	67,8%
Autres dépenses de gestion courante	340 937,40	17,8%	Dotations et participations	460 512,00	24,0%
Dotations aux amortissements	59 799,60	3,1%	Autres recettes de gestion courante	80 499,00	4,2%
Dépenses financières	23 835,00	1,2%	Recettes financières	10,00	0,0%
Dépenses exceptionnelles	1 050,00	0,1%	Recettes exceptionnelles	1 100,00	0,1%
Virement à la section investissement	96 067,00	5,0%			
Total général	1 919 239,00	100,0%	Total général	1 919 239,00	100,0%



La section d'investissement du Budget Général

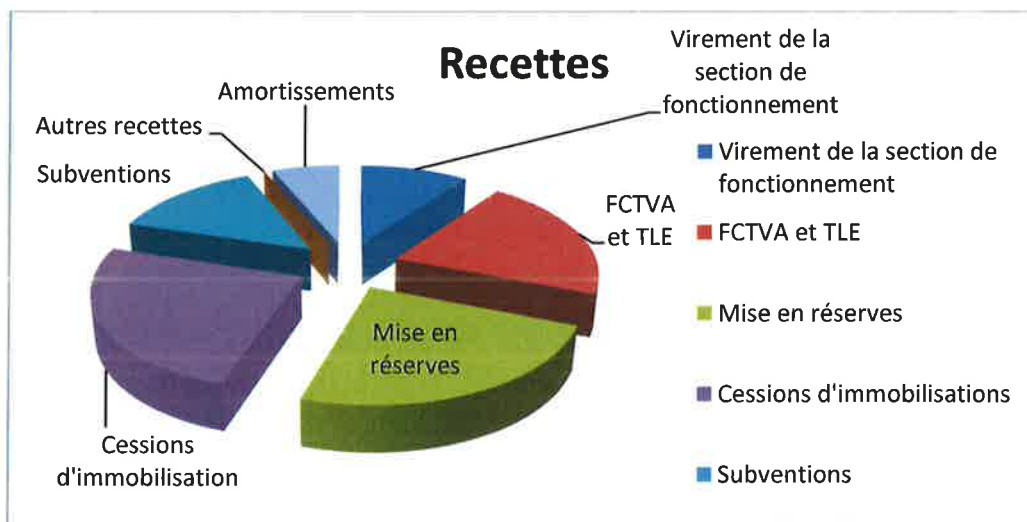
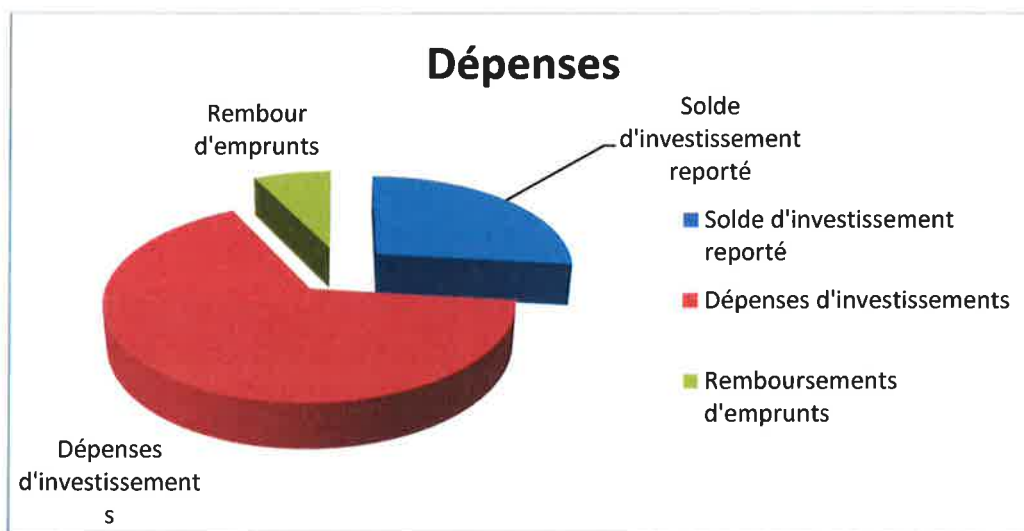
Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Le total du budget d'investissement s'établit pour l'année 2018 à 959 106 euros.

Un tableau de synthèse des principaux postes de dépenses et de recettes est joint à la présente note.

BUDGET GENERAL D'INVESTISSEMENT 2018

Dépenses	Montant	%	Recettes	Montant	%
Solde d'investissement reporté	256 956,38	26,8%	Virement de la section de fonctionnement	96 067,00	10,0%
Dépenses d'investissements	631 844,00	65,9%	FCTVA et TLE	200 730,00	20,9%
Remboursements d'emprunts	70 305,62	7,3%	Mise en réserves	228 861,50	23,9%
			Cessions d'immobilisations	239 360,00	25,0%
			Subventions	134 187,00	14,0%
			Autres recettes	100,90	0,0%
			Amortissements	59 799,60	6,2%
Total général	959 106,00	100,0%	Total général	959 106,00	100,0%



Etant donné l'importance du budget de l'eau pour la commune de Saulcy-Sur-Meurthe, il nous a semblé utile de vous présenter les budgets de fonctionnement et d'investissement de cette activité.

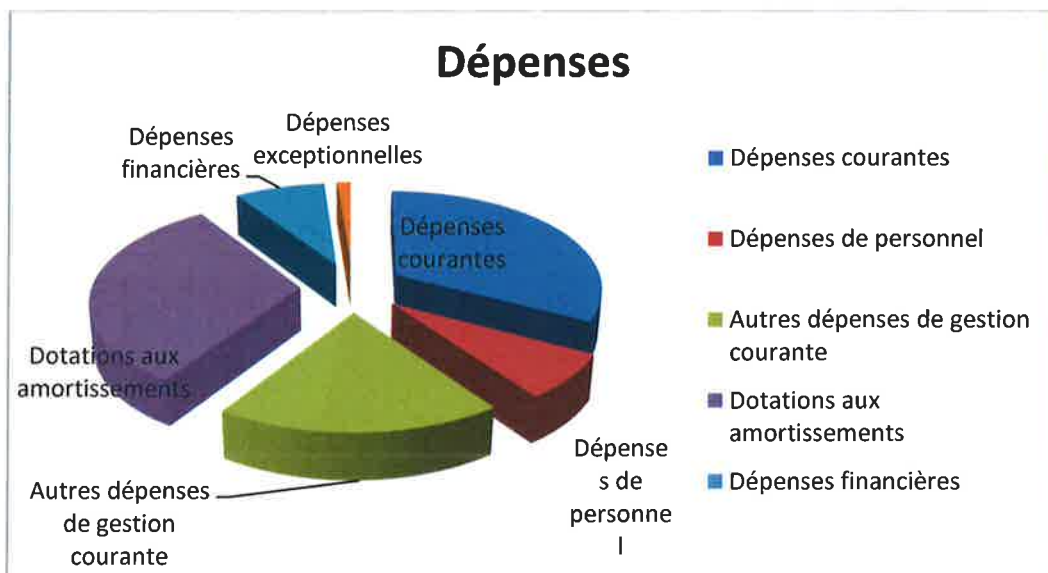
Le budget de fonctionnement de l'eau

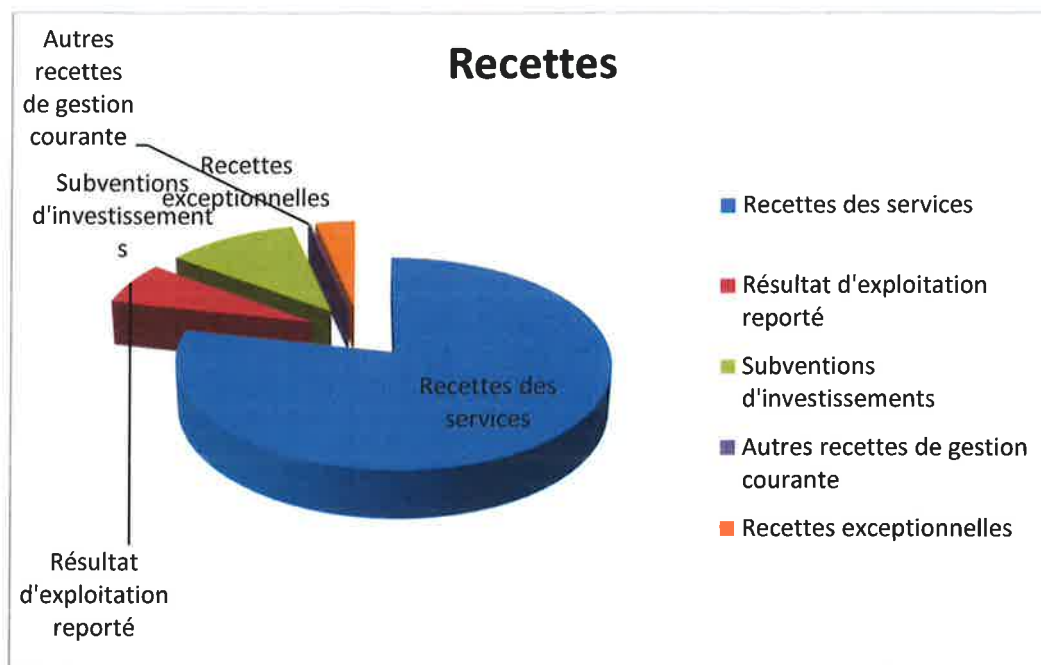
Les recettes de fonctionnement proviennent bien entendu principalement des prestations de services fournies aux usagers (facturation de l'eau et de la redevance pour la pollution, ainsi que la location des compteurs). Ces recettes d'un montant total de 238 637 euros permettent de couvrir les dépenses de personnel affecté à cette activité, les charges courantes (maintenance;...), le reversement de la redevance pour la pollution, ainsi que la quote-part annuelle liée aux investissements et au remboursement des emprunts.

Un tableau de synthèse des principaux postes de dépenses et de recettes est joint à la présente note.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 EAU

Dépenses	Montant	%	Recettes	Montant	%
Dépenses courantes	78 200.00	32.8%	Recettes des services	187 000.00	78.4%
Dépenses de personnel	17 500.00	7.3%	Résultat d'exploitation reporté	16 118.59	6.8%
Autres dépenses de gestion courante	45 319.60	19.0%	Subventions d'investissements	26 918.41	11.3%
Dotations aux amortissements	75 376.25	31.6%	Autres recettes de gestion courante	500.00	0.2%
Dépenses financières	19 241.15	8.1%	Recettes financières	0.00	0.0%
Dépenses exceptionnelles	3 000.00	1.3%	Recettes exceptionnelles	8 100.00	3.4%
Total général	238 637.00	100.0%	Total général	238 637.00	100.0%





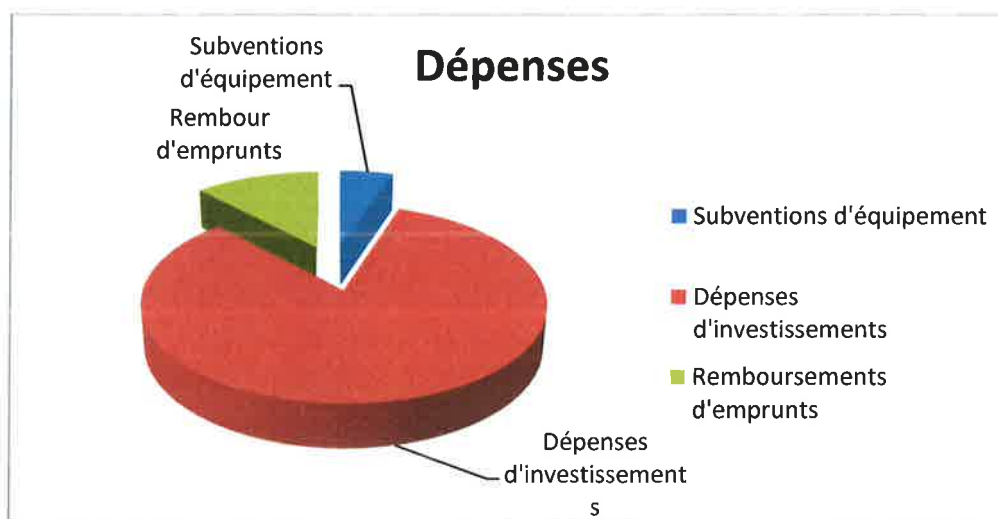
Le budget d'investissement de l'eau

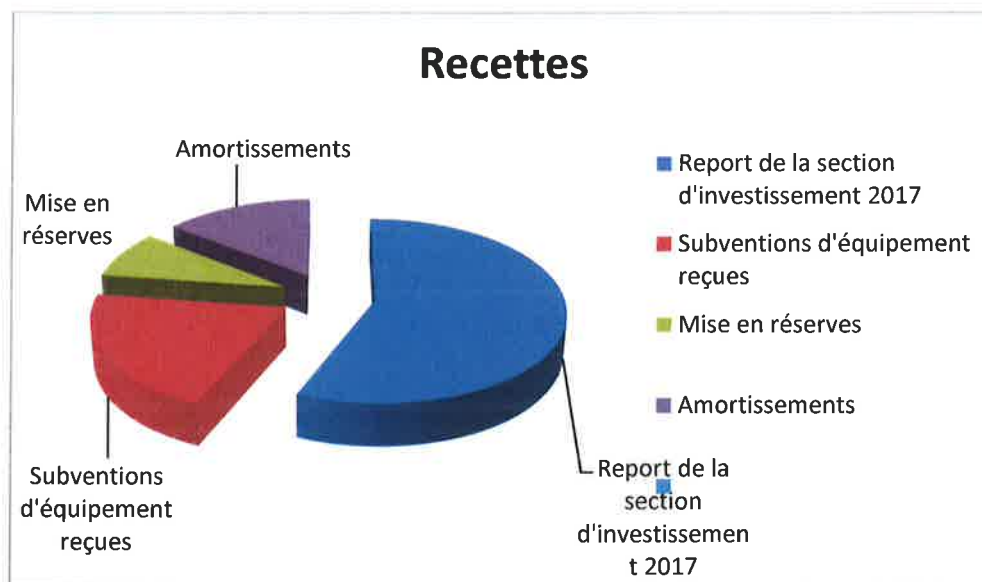
Le budget d'investissement de l'eau s'élève à 524 153 euros. L'importance des dépenses d'investissements consacrées soient 434 000 euros expliquent cette situation.

Un tableau de synthèse des principaux postes de dépenses et de recettes est joint à la présente note.

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2018 EAU

Dépenses	Montant	%	Recettes	Montant	%
Subventions d'équipement	26 918.41	5.1%	Report de la section d'investissement 2017	295 377.91	56.4%
Dépenses d'investissements	434 000.16	82.8%	Subventions d'équipement reçues	109 116.98	20.8%
Remboursements d'emprunts	63 234.43	12.1%	Mise en réserves	44 281.86	8.4%
			Amortissements	75 376.25	14.4%
Total général	524 153.00	100.0%	Total général	524 153.00	100.0%





La fiscalité

Etant donné la bonne gestion des comptes de notre commune, les taux des impôts locaux pour 2018 ne subiront aucune hausse et resteront au même niveau que ceux de l'année 2017, aussi bien en matière de taxes foncières que de taxe d'habitation.

Fait à SAULCY SUR MEURTHER, le jeudi 12 avril 2018

Le Maire,

Jacques JALLAIS